

PROGRAMME 1976 ②

PARTI LIBERAL DU QUEBEC ①

F. Rouge.

PROGRAM 1976

QUEBEC LIBERAL PARTY



INTRODUCTION

NOUS SOMMES QUÉBÉCOIS.
DES MILLIONS, FIERs D'ÊTRE CANADIENS.

LE QUÉBEC EXISTE. Au monde entier qui l'a vu se faire la TERRE DES HOMMES et partager, hier encore, avec la jeunesse universelle les ambitions les plus grandes et les idéaux les plus nobles.

Les Jeux Olympiques, un succès éclatant pour le Québec!

LE QUÉBEC EXISTE. Avant tout dans le cœur et l'esprit de chaque Québécois. Depuis Rouyn jusqu'à Percé, ils sont des millions à témoigner quotidiennement de leur fidélité à l'histoire, les Québécois. Ils sont des millions à vivre toutes et chacune des exigences d'une société moderne, les Québécois.

Le Québec se fait et se construit!

LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC EST À LA BARRE.

Les Québécois d'aujourd'hui peuvent dire qu'ils vivent mieux que les générations qui les ont précédés.

La croissance et le développement économiques!

Les Québécois d'aujourd'hui sont mieux équipés qu'hier pour satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leur famille: travail, revenu, éducation, santé, justice, loisirs.

Des politiques humaines!

Le français est la langue officielle du Québec; les arts et les lettres témoignent de la richesse de la culture et du patrimoine québécois.

Une culture vivante et dynamique!

C'est seulement dans le Canada que le Québec peut ainsi se construire pour devenir une société moderne et développée.

Le fédéralisme canadien!

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, JUSTICE SOCIALE, SOUVERAINETÉ CULTURELLE, FÉDÉRALISME CANADIEN. C'EST LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUI CONSTRUIT LE QUÉBEC MODERNE.

NOUS SOMMES QUÉBÉCOIS.
DES MILLIONS, FIERs D'ÊTRE CANADIENS.

VOILÀ QUE DES CHOIX HISTORIQUES ET DÉCISIFS SE POSENT AU QUÉBEC. C'EST AUJOURD'HUI QUE LES QUÉBÉCOIS DOIVENT DÉCIDER.

PREMIÈREMENT, décider maintenant, à l'occasion du rapatriement de la Constitution canadienne, des garanties culturelles absolument essentielles pour l'avenir de la langue et de la culture françaises

DEUXIÈMEMENT, décider maintenant de défendre et de promouvoir la priorité que le Québec reconnaît à la croissance et au développement économiques:

DÉFENDRE le caractère prioritaire des grands objectifs économiques du Québec **CONTRE** les excès de certains "establishments" syndicaux qui causent des torts considérables à l'économie québécoise.

PROMOUVOIR le caractère prioritaire des grands objectifs économiques du Québec en adoptant une stratégie de développement économique conforme aux besoins de l'heure, soit,

1. la poursuite de la lutte à l'inflation et le contrôle de la croissance du secteur public,
2. la valorisation de l'entreprise privée en tant que facteur-clé du développement industriel et commercial, particulièrement au niveau de la petite et moyenne entreprise.

TROISIÈMEMENT, décider maintenant de prendre les mesures prioritaires suivantes afin d'améliorer la qualité de vie des Québécois:

1. les personnes âgées,
2. l'habitation et le logement,
3. l'assurance-automobile et la protection du consommateur,
4. la qualité de l'éducation,
5. l'environnement.

**NOUS SOMMES QUÉBÉCOIS.
DES MILLIONS, FIERs D'ÊTRE CANADIENS.**



TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE</u>		<u>PAGES</u>
	<u>INTRODUCTION</u>	2
I	<u>LE QUEBEC AU SEIN DU CANADA</u>	5
	1. <u>Un enjeu historique: la question constitutionnelle et les garanties culturelles des Québécois</u>	5
	2. <u>La dualité linguistique</u>	7
	3. <u>Le renforcement du régime fédéral</u>	8
	4. <u>Les instruments de la révision constitutionnelle</u>	9
II	<u>LE TRAVAIL</u>	11
	1. <u>Les relations de travail</u>	11
	2. <u>La valorisation du travail</u>	13
	3. <u>L'hygiène, la sécurité au travail et la santé des travailleurs</u>	13
	4. <u>Le salaire minimum</u>	14
	5. <u>Le marché du travail et la main-d'oeuvre</u>	15
III	<u>LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	16
	1. <u>L'inflation et le contrôle de la croissance du secteur public</u>	16

28 MARS 1977

III

LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
(SUITE)

2. <u>Le développement industriel</u>	19
a) la petite et moyenne entreprise	19
b) le commerce	20
c) les coopératives	21
d) l'industrie manufacturière	22
e) les transports	24
3. <u>Les ressources</u>	26
a) le secteur agricole	26
b) le secteur minier	29
c) le secteur forestier	30
d) le secteur énergétique	31
e) le secteur des eaux	32
f) le secteur de la pêche	33
4. <u>Le développement touristique et récréatif</u>	34

IV

<u>LES PRIORITES POUR UN MIEUX-ETRE</u>	36
1. <u>Les personnes âgées</u>	36
2. <u>L'habitation et le logement</u>	37
3. <u>L'assurance-automobile</u>	38
4. <u>La protection du consommateur</u>	40
5. <u>La qualité de l'éducation</u>	41
6. <u>L'environnement</u>	46

CHAPITREPAGES

V

LA POLITIQUE SOCIALE

48

1. Le statut de la femme

48

2. La famille

49

3. La santé et les services sociaux

50

4. L'enfance

51

5. Les handicapés

51

6. Les droits de la personne

51

VI

LA POLITIQUE CULTURELLE

53

1. Le ministère des Affaires culturelles

53

2. La câblodistribution

53

VII

LA POPULATION ET L'IMMIGRATION

55

1. Le ministère de la Population et de
l'Immigration

55

2. Le conseil de la Population et de l'Immi-
gration

55

CHAPITREPAGES

VIII

LES SPORTS ET LES LOISIRS

57

1. Le redressement de l'éducation physique
2. Le ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs
3. Sport d'élite

57

57

58

IX

LES MUNICIPALITES, LES CONTRIBUABLES ET LE TERRITOIRE

60

1. Les taxes foncières et la réforme du droit municipal
2. L'aménagement du territoire

60

61

X

L'ASSEMBLEE NATIONALE, LE DEPUTE ET LA REFORME ELECTORALE

62

1. La loi de la législature
2. Le membre de l'Assemblée nationale
3. Le système électoral québécois

62

63

64

la croissance du secteur public,

2. la valorisation de l'entreprise privée en tant que facteur-clé du développement industriel et commercial, particulièrement au niveau de la petite et moyenne entreprise.

TROISIEMEMENT, décider maintenant de prendre les mesures prioritaires suivantes afin d'améliorer la qualité de vie des Québécois:

1. les personnes âgées,
2. l'habitation et le logement,
3. l'assurance-automobile et la protection du consommateur,
4. la qualité de l'éducation,
5. l'environnement.

NOUS SOMMES QUEBECOIS. DES MILLIONS, FIERES D'ETRE CANADIENS.

Robert Bourassa

CHAPITRE 1

LE QUEBEC AU SEIN DU CANADA

1. Un enjeu historique: la question constitutionnelle et les garanties culturelles des Québécois.

Nous sommes Québécois. Des millions fiers d'être Canadiens.

Le Parti libéral du Québec est le seul Parti politique québécois vraiment fédéraliste.

Le Parti libéral du Québec est d'accord avec l'idée du rapatriement de la Constitution.

C'est une décision historique pour le Canada. Une décision qui engage l'avenir. Pour le Québec surtout.

Le rapatriement de la Constitution va faire de la Constitution du pays une affaire authentiquement canadienne. C'est l'occasion par excellence pour tous les Canadiens de consacrer officiellement les principes qui sont à la base de la grande expérience canadienne. C'est l'occasion pour les Québécois de faire clairement reconnaître les droits historiques de la langue et de la culture françaises.

Pour l'avenir même du Canada, pour que tous les Canadiens réussissent à se mieux comprendre, pour que les Québécois puissent partager sans réserve aucune, toutes et chacune des très grandes ambitions de ce pays:

Le Parti libéral du Québec s'engage à faire inscrire, dans la nouvelle Constitution du Canada, les garanties culturelles nécessaires à la protection de la langue et de la culture françaises.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec demande au Québécois de donner au Gouvernement du Québec le mandat de participer, avec tous les

autres gouvernements du pays, au rapatriement de la Constitution dans la mesure où cette décision historique comportera les éléments suivants:

1. des garanties culturelles en ce qui concerne les arts, les lettres, le patrimoine, les communications et l'immigration;
2. la reconnaissance constitutionnelle du principe de la dualité linguistique au niveau du gouvernement fédéral;
3. la sauvegarde et le renforcement du régime fédéral canadien;
4. des instruments adéquats de révision constitutionnelle, c'est-à-dire une formule d'amendement constitutionnel et un mécanisme permanent de révision constitutionnelle.

Tout en maintenant les garanties de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867.

En ce qui concerne les garanties culturelles, le Parti libéral du Québec croit que le Québec est et demeurera le point d'appui du Canada français.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec propose que la nouvelle Constitution du Canada reconnaisse au Gouvernement du Québec la responsabilité première de la sauvegarde et de la promotion de la langue et de la culture françaises sur le territoire québécois.

En termes constitutionnels cela devient:

- La reconnaissance de la primauté législative en matière d'arts, de lettres et de patrimoine culturel, assortie de dispositions conséquentes au niveau de l'exercice du pouvoir de dépenser du Gouvernement fédéral.

- La reconnaissance de la primauté de la législation provinciale sur les systèmes de communications à l'intérieur des provinces, surtout sur la câblodistribution, incluant les systèmes comportant tant la réception et la distribution des signaux originant d'en dehors de la province, à l'exception de Radio-Canada et des autres réseaux nationaux de communications.
- La reconnaissance de la primauté législative du Gouvernement fédéral en ce qui concerne l'admission des immigrants et la primauté législative des provinces en ce qui concerne l'établissement, l'intégration et le placement des immigrants avec une garantie de participation des provinces au recrutement et à la sélection des immigrants par le Gouvernement fédéral.

2. La dualité linguistique

En ce qui concerne la dualité linguistique au niveau du Gouvernement fédéral, le Parti libéral du Québec croit que la Loi sur les langues officielles doit recevoir l'appui des Québécois.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec propose que la nouvelle Constitution du Canada consacre formellement les principes de la Loi sur les langues officielles leur conférant ainsi la permanence et la stabilité qu'ils doivent avoir au Canada.

En termes constitutionnels, cela devient des garanties constitutionnelles en ce qui a trait à l'usage du français et de l'anglais au Parlement du Canada, dans les documents législatifs et parlementaires et dans les institutions et entreprises fédérales, dans les cours de justice fédérale et dans les procédures et jugements, et d'une façon générale, suivant les modalités appropriées, dans le domaine des communications du citoyen avec l'administration publique fédérale.

3. Le renforcement du régime fédéral

En ce qui concerne la sauvegarde et le renforcement du régime fédéral canadien, le Parti libéral du Québec croit qu'un meilleur équilibre doit être établi dans le partage des compétences législatives entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec propose que la nouvelle Constitution consacre la fonction d'arbitre constitutionnel ultime de la Cour Suprême du Canada, régularise l'exercice des pouvoirs d'urgence, du pouvoir déclaratoire et du pouvoir de dépenser du Gouvernement fédéral et affirme formellement la responsabilité du Gouvernement fédéral en ce qui a trait à la lutte aux disparités régionales, à la promotion de l'égalité de chances et de bien-être de tous les Canadiens et aux versements des paiements inconditionnels de péréquation du revenu des provinces.

En termes constitutionnels, cela revient à:

- Donner à la Cour Suprême du Canada une base juridique constitutionnelle, à établir la manière dont elle doit disposer des affaires constitutionnelles dont elle est saisie, à reconnaître aux provinces le droit de participer à la désignation des membres du plus haut tribunal du pays.
- Restreindre aux seuls cas d'urgence nationale, les situations dans lesquelles le Gouvernement fédéral peut, en vertu de son pouvoir général de légiférer, intervenir dans les domaines de juridiction provinciale.
- Assujettir au consentement des provinces l'exercice du pouvoir déclaratoire du Parlement du Canada par lequel le Gouvernement fédéral peut décréter qu'un ouvrage, bien que situé à l'intérieur d'une

province, est d'intérêt général pour le Canada et s'attribuer en conséquence toute la juridiction sur cet ouvrage.

- Limiter l'exercice du pouvoir de dépenser du Gouvernement fédéral de façon qu'en toutes circonstances ce pouvoir soit exercé en accord avec les provinces, lorsqu'il s'agit de questions relevant de l'autorité exclusive des provinces; permettre à ces dernières de déterminer elles-mêmes les modalités d'allocations ainsi consenties de façon à ce que les besoins prioritaires des provinces soient respectés; permettre enfin, à une province, d'avoir le choix de ne pas participer à un tel programme initié par le Gouvernement fédéral et d'obtenir alors une compensation financière ou fiscale adéquate.
- Donner une base constitutionnelle à la responsabilité du gouvernement fédéral de réduire les disparités régionales au pays et de promouvoir l'égalité de chances et de bien-être de tous les Canadiens.
- Donner une base constitutionnelle à la responsabilité du Gouvernement fédéral de verser des paiements inconditionnels de péréquation au revenu des provinces, en tenant compte de leur capacité fiscale, de manière à ce qu'elles puissent fournir à leurs citoyens des services comparables sur l'ensemble du territoire canadien.

4. Les instruments de la révision constitutionnelle

En ce qui concerne les instruments de la révision constitutionnelle, le Parti libéral du Québec croit qu'ils sont absolument essentiels à l'adaptation constante de la Constitution du Canada à l'évolution du pays.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec propose que la nouvelle Constitution du Canada prévoit l'institution d'un mécanisme permanent de révision constitutionnelle et une formule pratique d'amendement à la Constitution.

En termes constitutionnels, cela revient à instituer une conférence ministérielle annuelle pour déterminer, le cas échéant, les amendements souhaitables à la Constitution du pays et à convenir d'une formule d'amendement à la Constitution nécessitant l'accord du Sénat et de la Chambre des Communes et l'accord d'une majorité des provinces qui incluerait nécessairement le Québec, le Québec étant ainsi assuré d'un droit de veto sur toutes modifications futures à la Constitution du pays.

CHAPITRE II

LE TRAVAIL

Une absolue nécessité: assainir le climat des relations de travail au Québec

Le Québec connaît, dans le domaine des relations de travail, une situation qui est très certainement inquiétante et qui appelle une prise de conscience collective du danger qui en résulte pour le progrès et le développement économique et social du Québec.

Les faits sont probants: baisse de la production et de la productivité, absentéisme, grèves, lock-out, et même désobéissance civile.

Le Parti libéral du Québec reconnaît à la question du travail, le caractère d'une priorité absolue.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec s'engage à changer le régime québécois des relations de travail et à mettre en place les éléments d'une politique de valorisation du travail.

1. Les relations de travail

Le Parti libéral du Québec établit clairement que l'on doit tenir compte de la différence entre la négociation d'une convention collective dans le secteur public et la négociation d'une convention collective dans le secteur privé.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec s'engage à traduire cette réalité première dans la législation en matière de relations de travail.

A cette fin, le Parti libéral du Québec s'engage à entreprendre im-

médiatement la révision du régime des relations de travail au Québec sur la base des principes suivants:

1. Pour éviter les grèves dans le secteur public:

- a) constituer une banque permanente de données paritaires permettant aux parties de s'entendre au départ sur les éléments statistiques de base et les prérequis nécessaires;
- b) clarifier et simplifier les mécanismes de décision et de coordination entre les partenaires de la partie patronale et les instances de la partie syndicale;
- c) adopter des règles de publicité et d'information objectives des offres patronales et des demandes syndicales, de façon à ce que les travailleurs puissent en toute connaissance de cause, se faire une opinion;
- d) réglementer l'exercice du droit de grève et des autres mesures de pressions de manière à ce que les décisions appartiennent vraiment aux syndiqués de la base et non aux "establishments" syndicaux,
 - . en obligeant les syndicats d'établir clairement quant et à quel endroit le vote doit être pris,
 - . en amenant un plus grand nombre de syndiqués à assumer leurs responsabilités et à participer au vote,
 - . en imposant, le cas échéant, le vote secret,
 - . en instituant une commission impartiale de surveillance du vote,
 - . en permettant aux syndiqués d'exercer un contrôle sur les finances du syndicat.

Par ailleurs, le Parti libéral du Québec s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir, en tout temps, les services essentiels, particulièrement dans les hôpitaux, en opérant une révision de la Loi sur les services essentiels.

2. Pour éviter les grèves dans le secteur privé, le Parti libéral du Québec est conscient de l'évolution des relations de travail dans le secteur privé et estime que le Québec doit moderniser le Code du Travail et se donner les outils appropriés pour la prévention et le règlement des conflits de travail. C'est pourquoi, il préconise la mise sur pied d'un service de médiation préventive, lequel aura comme mission principale de trouver des méthodes nouvelles susceptibles de prévenir les conflits de travail ou, à tout le moins, de les atténuer par voie de dialogue durant la vie de la convention, de façon à permettre aux parties de se rencontrer dans des circonstances autres que les échéances de grèves ou de contre-grèves.

2. La valorisation du travail

Le Parti libéral du Québec s'engage à définir une politique de valorisation et d'enrichissement de la fonction travail qui tienne compte de la dimension relations de travail.

3. L'hygiène, la sécurité au travail et la santé des travailleurs

Les interventions articulées et répétées du Gouvernement, en ce qui concerne l'établissement de nouvelles normes de salubrité, illustrent à quel point le Parti libéral du Québec a toujours été soucieux de l'hygiène et de la sécurité au travail pour nos travailleurs, et combien, pour lui, la qualité de vie n'est pas un vain mot!

C'est en effet un Gouvernement libéral qui le premier dans l'histoire du Québec, a pris des mesures capitales pour assurer la sécurité des travailleurs de l'amiante.

Le Parti libéral du Québec s'engage à poursuivre sa politique de santé au travail:

- . en faisant adopter une législation d'ensemble sur la santé et la sécurité au travail pour y renforcer les normes de sécurité et d'hygiène et pour rendre conjointement responsables patrons et employés, de façon à assurer la participation active des travailleurs au contrôle de leur environnement de travail,
- . en élaborant une politique de la médecine au travail,
- . en mettant en place, à la Commission des Accidents du travail, le cadre juridique et administratif apte à résoudre toute difficulté provenant des maladies industrielles susceptibles d'altérer irréversiblement la santé des travailleurs,
- . en augmentant, suivant les besoins, le nombre d'inspecteurs pour faire respecter les normes de salubrité et de sécurité au travail et élargir leurs pouvoirs pour mieux garantir la santé des travailleurs québécois.

4. Le salaire minimum

En raison de ses dimensions économiques et sociales importantes, le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à intégrer la politique du salaire minimum à une politique québécoise de sécurité du revenu,

- . à tenir compte de la dimension économique de toute hausse de salaire minimum et de son impact sur les petites et moyennes entreprises et sur le niveau de l'emploi.

5. Le marché du travail et la main d'oeuvre

Préoccupé par le mieux-être des Québécois et convaincu que le travail n'est pas seulement un moyen de survivance, mais aussi une manière d'exprimer sa créativité, le Parti libéral du Québec s'engage à développer sa politique de main d'oeuvre:

- . en décroissant l'école et la vie de travail, afin de rendre les programmes de formation professionnelle et technique plus réalistes,
- . en améliorant les programmes de stage dans l'entreprise,
- . en réorientant les politiques d'emploi et de main-d'oeuvre en vue d'enrichir les tâches,
- . en favorisant le développement de l'emploi dans les régions, pour que la main-d'oeuvre locale puisse trouver chez elle de l'emploi,
- . en s'assurant que le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre rendra public, dans les plus brefs délais possibles, toutes les données relatives aux types et aux besoins de main-d'oeuvre, d'ici 1980, conformément aux exigences de l'évolution démographique, économique et sociale du Québec.

CHAPITRE III

LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. L'inflation et le contrôle de la croissance du secteur public.

Le gouvernement libéral a institué la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes.

Le taux de croissance du taux d'inflation a été, au cours de la dernière année, ramené autour de 6 à 6.5%, alors que l'objectif fixé se situait à 8%. Des progrès remarquables ont donc été réalisés.

Les travailleurs du Québec en ont profité puisque pour la même période le taux de croissance de la hausse des salaires se situe autour de 11%.

Le gouvernement libéral a négocié avec le gouvernement fédéral une entente de manière à conjuguer les efforts des deux gouvernements pour juguler l'inflation.

Le gouvernement libéral n'a pas hésité, pour atténuer les effets de l'inflation, à indexer les transferts sociaux, notamment les allocations familiales et à consentir des baisses relatives aux contribuables à faible et moyen revenu.

Les Québécois ont pu ainsi mieux se défendre contre les effets de l'inflation en continuant de privilégier l'approche sélective, c'est-à-dire celle qui s'attaque résolument au problème tout en réduisant au minimum sa portée sur les efforts de croissance et de développement économiques.

A cette fin, le Parti libéral du Québec entend:

a) collaborer avec le Gouvernement fédéral à la lutte à l'inflation,

- b) limiter le rythme de croissance des prix et des salaires au moyen du contrôle de la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes dans des secteurs économiques particulièrement significatifs,
- c) maintenir, au niveau de l'Etat et de ses organismes, un rythme de croissance des dépenses publiques compatibles avec l'objectif de la lutte à l'inflation.

Au cours des dix ou quinze dernières années, l'administration publique a vu ses responsabilités s'accroître, les services se multiplier à un rythme exceptionnel, le personnel de la fonction publique et parapublique et les budgets de l'Etat prendre des proportions jusque-là insoupçonnées.

Le Parti libéral du Québec croit qu'il faut établir bien clairement que l'Etat ne peut tout entreprendre à la fois et, en même temps, réussir à administrer efficacement et d'une façon humaine.

EN CONSEQUENCE, le Parti libéral du Québec s'engage à prendre tous les moyens nécessaires pour maintenir, à un rythme raisonnable, la croissance du secteur public, et ce à partir des principes suivants de gestion des affaires publiques:

1. L'Etat ne peut assumer toutes les responsabilités. L'initiative privée conserve toute son importance dans la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité.

Le Parti libéral du Québec le reconnaît pleinement et il s'engage à favoriser le développement de l'initiative privée au Québec.

2. L'Etat doit, par ailleurs, satisfaire aux besoins essentiels du citoyen et de la collectivité que la transformation rapide de la



société rend de plus en plus pressants.

Le Parti libéral du Québec le reconnaît pleinement et, aux termes même de son présent programme d'action, il témoigne de sa volonté à assumer, à cet égard, toutes ses responsabilités.

3. Dans l'administration des services publics, le Gouvernement doit maintenant plus que jamais auparavant s'attacher à l'efficacité de sa gestion. Avoir l'assurance d'une bonne qualité de gestion des services existants avant de songer à les étendre ou à en créer de nouveaux.

Conscient de cette nouvelle réalité, le Parti libéral du Québec s'engage à améliorer la situation de la façon suivante:

- a) en renforçant les mécanismes centraux de contrôle et de rationalisation de l'administration publique, soit le Conseil exécutif (les politiques et les programmes) et le Conseil du Trésor (la gestion du personnel et la gestion financière).
- b) en amenant les ministères et organismes gouvernementaux à décentraliser leurs opérations, à valoriser leurs instances régionales et même à transférer purement et simplement certains services dans les régions à croissance plus lente: décentralisation et régionalisation;
- c) en exerçant un contrôle rigoureux de la croissance du personnel et en modifiant la Loi de la fonction publique de façon à éliminer les contraintes inutiles et à adopter un style de gestion du personnel apparenté à celui du secteur privé;

- d) en confiant, de préférence, aux directions générales des ministères l'administration des nouveaux services au lieu de multiplier les nouvelles structures et les nouveaux organismes;
- e) en obligeant les sociétés d'Etat à caractère industriel, commercial et financier, (L'Hydro-Québec, SIDBEC, SOQUEM, SOQUIP, REXFOR...) à soumettre à l'approbation du Gouvernement leur programme de développement et en déterminant des critères précis de leur performance et de leur efficacité;
- f) en reconnaissant toute l'importance du rôle du ministère des Communications, des services d'information des ministères et organismes gouvernementaux et de Radio-Québec qui devra renforcer sa vocation d'organe d'information auprès du citoyen.

2. Le développement industriel

A) La petite et moyenne entreprise

Le Parti libéral du Québec s'engage, tout en menant à terme les grands projets de développement, telle la Baie James, à mettre l'accent sur la petite et moyenne entreprise industrielle et commerciale en améliorant les services d'aide technique et en augmentant le support administratif et financier.

Pour consolider les petites et moyennes entreprises québécoises:

- . reconnaître, en matière de relations de travail, la vulnérabilité de la petite et moyenne entreprise face aux pouvoirs des grandes centrales syndicales, et tenir compte, au niveau du Code du travail, du déséquilibre des forces.

Pour renforcer la vocation de la petite et moyenne entreprise
sur le plan local et régional:

- . rendre les services gouvernementaux plus disponibles aux entreprises en difficulté,
- . valoriser l'action des Sociétés pour le développement de l'entreprise québécoise (SODEQ),
- . favoriser le développement des caisses d'entraide économique en vue de leur permettre de s'associer davantage au progrès de l'entreprise industrielle,
- . orienter la politique d'achats du Gouvernement et de ses organismes de même que celle des commissions scolaires, CEGEPS, universités, et hôpitaux vers la petite et moyenne entreprise locale et régionale.
- . associer la petite et moyenne entreprise aux programmes d'exportation du ministère de l'Industrie et du Commerce et aux efforts des maisons du Québec à l'étranger,
- . aider la petite et moyenne entreprise à consolider ses positions sur le marché au moyen de fusion, d'ententes de services...

B) Le commerce

Le Parti libéral du Québec s'engage, à la lumière d'une importante étude en cours, à reconnaître le rôle déterminant dans l'économie québécoise du commerce de gros et de détail en adoptant une politique d'aide au commerce visant:

- a) à créer, avec la collaboration du secteur privé, un Institut de

Commerce International pour favoriser l'accès des entreprises québécoises aux marchés d'exportation,

- b) à consolider, sur le marché québécois, la position du commerce local face à la concurrence des grandes institutions commerciales,
- c) à améliorer la capacité d'achats des commerçants du Québec,
- d) à accroître l'efficacité de leurs méthodes de mise en marché,
- e) à simplifier les formules et les rapports administratifs du Gouvernement que les commerçants doivent fournir,
- f) à accélérer le paiement des comptes gouvernementaux dus aux commerçants,
- g) à collaborer davantage avec les associations représentatives du monde commercial québécois.

C) Les coopératives

Le Parti libéral du Québec s'engage à favoriser, sur le plan économique, l'initiative coopérative qui permet aux citoyens de prendre leurs responsabilités en matière de croissance et de développement économique.

A cette fin, le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à créer une Société de Développement Coopératif,
- . à faire du Mouvement coopératif un partenaire privilégié du progrès économique du Québec,

- . à continuer de développer la nouvelle collaboration qui s'est établie entre le Mouvement coopératif et le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'une part, et les ministères des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce, d'autre part.

D) L'industrie

Le Parti libéral du Québec s'engage à hausser la part du Québec dans l'ensemble des investissements manufacturiers canadiens.

A cette fin, le Parti libéral du Québec réitère l'urgence qu'il y a d'assainir le climat des relations de travail dans le secteur privé au Québec.

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à maintenir sa politique d'accueil aux investissements étrangers,
- . à assurer auprès du Gouvernement fédéral, toutes les représentations nécessaires, afin que la politique de tamisage tienne compte des besoins pressants de l'économie québécoise,
- . à intégrer les investissements étrangers à la vie québécoise de manière à ce que:
 - a) des francophones occupent des postes de gestion et que la langue de travail soit le français,
 - b) les entreprises étrangères installées au Québec effectuent une partie importante de leurs achats au Québec, accordent à des entreprises québécoises des contrats de sous-traitance, et effectuent de la recherche et du développement au Québec.

Le Parti libéral du Québec s'engage à mettre davantage au service du développement industriel les grandes sociétés d'Etat à vocation industrielle, commerciale et financière, telles l'Hydro-Québec, SOQUIP, SOQUEM, REXFOR, etc...

Le Parti libéral du Québec s'engage à accroître les moyens et les ressources de la Société de développement industriel de manière à appuyer les efforts de développement économique de chacune des régions du Québec et augmenter la capacité concurrentielle de nos entreprises et leur capacité d'exportation.

Le Parti libéral du Québec s'engage à favoriser l'établissement de "BANQUES D'AFFAIRES", pour promouvoir la consolidation des entreprises au Québec.

Le Parti libéral du Québec s'engage à mettre au service de l'industrie québécoise le fruit des travaux de la recherche industrielle québécoise, en particulier au niveau du Centre de Recherche industrielle du Québec.

Le Parti libéral du Québec s'engage à mettre en place un "parc de recherche" qui concentrera les efforts de recherche industrielle en un même lieu.

Le Parti libéral du Québec s'engage à aider le développement manufacturier du Québec:

- . en promouvant les investissements en équipement et en outillage des entreprises secondaires par le moyen de la fiscalité, de l'aide financière et technique,
- . en améliorant la qualité de la gestion des entreprises,
- . en maintenant une assistance prioritaire aux entreprises de pointe et aux entreprises ayant une importance particulière pour les régions du Québec,

- . en favorisant la municipalisation des services de transport en commun:

par une nouvelle loi concrétisant la politique de subventions aux déficits d'exploitation desdits services,

par une nouvelle politique concernant les investissements à faire en regard du matériel roulant et de l'expansion de l'infrastructure.

c) à organiser le transport routier:

- . en améliorant le réseau routier secondaire, plus particulièrement en milieu rural,
- . en révisant le partage des responsabilités en matière d'entretien entre le ministère québécois des Transports et les municipalités.

d) à reconnaître l'importance du transport aérien régional:

- . en poursuivant les études sur les coûts et la rentabilité de construire un réseau d'aéroports régionaux,
- . en mettant au point des ententes fédérales-provinciales en matière de partage des coûts,
- . en simplifiant davantage les services aériens d'urgence particulièrement pour desservir les centres éloignés ou difficilement accessibles.

e) à améliorer le transport fluvial et la politique portuaire:

- . en maintenant le programme d'aide de certains services de traversiers,
- . en consolidant l'activité économique des ports du Saint-Laurent,
- . en mettant sur pied une société portuaire québécoise,

f) à poursuivre sa politique d'équilibre entre les associations de services et les ligues de taxi, tout en étant plus particulièrement préoccupé par le cas des petits propriétaires et, à éliminer les concessions pour permettre à tous et à chacun d'avoir accès à tous les lieux publics (hôtels, aéroports, etc...).

De plus, le Parti libéral du Québec prendra toutes les mesures susceptibles de favoriser le regroupement des "chauffeurs de taxi".

3. Les ressources

Le secteur agricole

Le Parti libéral du Québec s'engage à continuer de promouvoir le développement agricole et améliorer le sort des agriculteurs et de leur famille,

- . en intensifiant le programme de stabilisation des revenus agricoles et en l'étendant aux éleveurs de porcs, de bovins de boucherie, aux producteurs de céréales, de pommes, de pommes de terre et aux horticulteurs et, si nécessaire, aux producteurs de lait industriel,
- . en continuant d'adapter le système de crédit agricole aux besoins des agriculteurs,

- . en améliorant l'efficacité du régime d'assurance-récolte,
- . en favorisant une meilleure commercialisation des grains d'alimentation,
- . en établissant un service de classification et d'inspection des grains aux postes régionaux d'entreposage,
- . en intensifiant l'aide incitative à l'installation du système communautaire de pré-refroidissement et d'entreposage des produits maraîchers,
- . en appuyant financièrement les groupements de production qui demanderont des postes régionaux de séchage et d'entreposage,
- . en favorisant, par l'entremise de SOQUIA (Société Québécoise d'Initiatives Agro-alimentaires), et en collaboration avec le milieu agricole, l'innovation technologique, la création de nouveaux produits, leur exportation et la conquête de nouveaux marchés pour les produits agricoles,
- . en assurant aux producteurs agricoles québécois la première place dans la fourniture des denrées alimentaires nécessaires au marché institutionnel (écoles, hôpitaux...),
- . en énonçant une politique orientée vers la protection des sols arables du Québec,
- . en continuant d'appuyer fermement les revendications légitimes des producteurs laitiers auprès du Gouvernement fédéral,
- . en aidant les producteurs de bovins du Québec à prendre leur juste part du marché québécois,

- . en poursuivant la promotion des produits de l'érable,
- . en élaborant une politique de recherche agricole en mettant l'accent sur le développement des variétés de plantes céréalières et fourragères adaptées aux conditions québécoises,
- . en renforçant la régionalisation des services du ministère de l'Agriculture et en adaptant les programmes agricoles aux besoins des régions,
- . en créant, avec la participation des producteurs, des comités consultatifs régionaux et des sociétés d'aménagement intégré,
- . en développant l'aide accordée au creusage de cours d'eau, au drainage souterrain et à l'amélioration des fermes en fonction de l'utilisation maximale des terres agricoles du Québec et de la protection des investissements ainsi effectués,
- . en adaptant les mécanismes actuels de mise en marché pour les rendre plus efficaces et plus directs entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs tout en gardant le système des plans conjoints dans leurs aspects positifs,
- . en favorisant la protection du patrimoine agricole familial et l'établissement des jeunes agriculteurs,
- . en développant, avec les instances concernées, les programmes de main-d'oeuvre agricole,
- . en assurant aux agriculteurs québécois qu'ils paieront des prix concurrentiels et équitables pour les intrants.

Le secteur minier

L'augmentation du volume d'activités originant du secteur minéral et la détermination du niveau souhaitable de transformation sont les deux grands objectifs de la politique minérale du Parti libéral du Québec.

Ces objectifs se traduisent concrètement de la façon suivante:

1. au niveau des régions

par le redémarrage de l'activité minière du Nord-Ouest québécois, par la consécration de Sept-Iles comme pôle de développement de la Côte-Nord, par le rattachement du volume de la transformation de l'amiante dans les Cantons de l'Est au volume d'exploitation, en développant une expertise québécoise sur la transformation de l'amiante.

2. au niveau de la participation québécoise accrue aux prises de décision

par la création de groupes permanents (gouvernement--université--industrie) sur la transformation et l'utilisation de la substance minérale; par l'utilisation de SOQUEM comme facteur d'entraînement de capitaux québécois dans le secteur minéral et l'extension des moyens de SOQUEM de participer directement à des gros projets de mise en valeur; par le développement de l'intérêt de la petite et moyenne entreprise québécoise au secteur minier.

3. au niveau de la transformation

par une étude continue et systématique du ministère des Richesses naturelles des avantages comparatifs que le Québec peut tirer de tout nouveau projet d'exploitation de la ressource minérale.

4. au niveau des substances minérales, proprement dites, cuivre, zinc, métaux ferreux, amiante et minéraux industriels

par des mesures sélectives appropriées de consolidation, d'approvisionnement, d'accroissement de la production et de la transformation de chacune de ces substances minérales en tenant compte de leur impact sur le développement régional.

5. au niveau des travailleurs miniers

par la mise en oeuvre accélérée de mesures essentielles à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs miniers.

Le Parti libéral du Québec s'engage par ailleurs:

- . à favoriser la prospection de nouveaux gisements miniers sur le territoire de la Baie James et du Nord-Ouest québécois,
- . à mener à terme le projet Ferchibald dans la région d'Albanel et de Chibougamau,
- . à mettre en exploitation les mines de sel des Iles-de-la-Madeleine.

Le secteur forestier

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à poursuivre le programme de révocation des concessions forestières,
- . à élaborer un programme de gestion des terres publiques avec priorité sur la question de la réserve des Trois Chaînes,
- . à mettre en oeuvre un programme de révision cadastrale en tenant compte des besoins de chacune des municipalités du Québec,

- . à poursuivre la politique de reforestation et d'aménagement des terres privées par le truchement d'organismes publics ou par des plans privés,
- . à affecter les sommes nécessaires à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de voies d'accès à la forêt,
- . à faire adopter une loi établissant un programme intégré d'approvisionnement des usines en matières ligneuses, y compris les copeaux et le bois des producteurs privés,
- . à préparer un plan de réorganisation de la mise en marché des produits forestiers des usines de pâtes et papiers et des scieries,
- . à étendre le rôle de REXFOR en regard des besoins de l'industrie du bois de sciage en orientant son action vers un support financier concret pour les industries dynamiques et progressives, tout en participant financièrement ou autrement à la solution des programmes des entreprises qui pourraient redevenir rentables et qui ont une importance cruciale pour certaines régions à croissance lente,
- . à effectuer une étude approfondie de la main-d'oeuvre forestière de façon à pouvoir déterminer les politiques qui résoudraient l'apparente pénurie de travailleurs forestiers,
- . à poursuivre le programme de lutte à la tordeuse des bourgeons d'épinette, tout en assurant la protection de l'environnement,
- . à faciliter au grand public l'accès à la forêt pour des activités de récréation et de plein air.

Le secteur énergétique

Le Québec doit viser dans le domaine énergétique à s'assurer:

- a) d'un approvisionnement adéquat, en pétrole et gaz naturel,

- b) d'une optimisation de l'utilisation de l'énergie au meilleur coût possible,
- c) d'une protection de notre environnement,
- d) de la conservation des ressources non renouvelables,
- e) d'une diversification des sources d'énergie.

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à élaborer un plan d'intégration du gaz naturel dans la consommation québécoise,
- . à négocier avec les autres provinces un approvisionnement avantageux et à long terme de gaz naturel,
- . à continuer de développer le potentiel hydro-électrique du Québec.

Le secteur des eaux

Le Parti libéral du Québec s'engage à poursuivre les objectifs suivants d'une politique de l'eau:

- a) s'assurer de la satisfaction des besoins domestiques en eau, d'une utilisation collective rationnelle de la ressource et de sa conservation,
- b) s'assurer de la protection contre les inconvénients de l'eau, telles les inondations, l'érosion, etc...

A cette fin le Parti libéral du Québec propose les programmes suivants:

- a) une meilleure connaissance des disponibilités québécoises en eau sur les plans quantitatifs et qualitatifs et des caractéristiques des besoins, des cours d'eau, etc...

- b) un plan rationnel de l'allocation de la ressource eau en fonction des diverses demandes,
- c) un ensemble adéquat d'équipements et de travaux d'utilisation et de conservation de la ressource (aqueducs, filtration, épuration, digues),
- d) une réglementation et un contrôle des diverses utilisations de l'eau,
- e) l'éducation et l'information du public sur l'importance de la ressource,
- f) la réforme des structures administratives de la ressource et du rôle des instances municipales.

Le secteur de la pêche maritime et commerciale

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la transformation de nouveaux produits de la pêche et leur mise en marché,
- . à élaborer une politique cohérente de recherche et de détection de nouvelles ressources dans le Golfe Saint-Laurent pour pallier à la diminution des stocks qui perturbent largement le secteur de la pêche,
- . à accroître l'aide financière aux pêcheurs pour renouveler la flotte de pêche hauturière et côtière,
- . à revendiquer fermement, auprès du Gouvernement canadien, l'application immédiate de la limite territoriale.

4. Le développement touristique et récréatif

Le Parti libéral du Québec, conscient des besoins en loisirs de notre société, s'engage à donner aux Québécois une plus grande accessibilité aux facilités récréatives:

- . en augmentant le nombre de jours-récréation à l'intérieur du réseau de parcs et réserves et à doter ce réseau d'une infrastructure récréative (sentiers de marche à pied, de ski de fond, circuits de canots, etc...) plus adaptée aux goûts des utilisateurs,
- . en réorganisant les territoires occupés par les clubs privés et les pourvoyeurs, tout en invitant les gestionnaires de ces territoires à en faciliter l'accès en augmentant le nombre de membres par mille/carré,
- . en mécanisant la Centrale d'information et de réservations. Ainsi, à l'aide des terminaux régionaux, la Centrale sera mieux équipée pour donner des informations plus complètes et pour prendre des réservations, tout en minimisant les risques d'erreurs.

Le Parti libéral du Québec est aussi conscient de l'importance des investissements dans le domaine touristique et à cet égard, il tient à apporter certaines mesures susceptibles d'assurer la rentabilisation de ces investissements.

- a) Le Parti libéral du Québec, réalisant que le tourisme est une opération principalement saisonnière, propose l'établissement d'un crédit touristique qui permettra aux petites entreprises oeuvrant dans le domaine touristique d'obtenir des prêts gouvernementaux à des taux d'intérêts moindres et dont le remboursement sera étalé sur de plus longues périodes.

b) Le Parti libéral du Québec connaît les besoins des populations urbaines et, de manière à améliorer leur qualité de vie, il propose d'améliorer et de créer de nouvelles infrastructures touristiques dans les grandes régions de Montréal et de Québec et de faciliter la création de parcs en milieu urbain. Mentionnons certains projets qui ont été mis en marche en regard de cette politique: le Mont Saint-Bruno, les Iles de Boucherville, le Parc Frontenac.

c) En ce qui concerne la promotion touristique, le Parti libéral du Québec axera son action vers la clientèle de groupe et comme la ville de Montréal constitue un pôle touristique important pour cette clientèle, il entend doter celle-ci d'un CENTRE DE CONGRES.

Le Parti libéral du Québec, en vue de protéger la faune du Québec au cours des prochaines années, modifiera la Loi de la conservation de la faune pour y inclure des pénalités plus sévères contre les braconniers, tout en se montrant plus humain envers les sportifs, chasseurs et pêcheurs.

CHAPITRE IV

LES PRIORITES AU TITRE DU MIEUX-ETRE

1. Les personnes âgées

Le Parti libéral du Québec s'engage à rendre justice aux personnes âgées, depuis trop longtemps oubliées par notre société,

. en favorisant l'accès aux logements pour personnes âgées soit:

en les aidant à se maintenir dans leur logement actuel par l'organisation de quelque 150 centres de jour et le développement rapide de soins et services à domicile, tels les infirmières visiteuses, les services domestiques, les cantines mobiles,

en réalisant le plan quinquennal de développement de centres d'accueil dans toutes les régions du Québec, à raison de la mise en place d'un minimum de 1,500 lits d'hébergement par année,

en établissant une politique de subventions de l'Etat aux familles qui acceptent de mettre une pièce de leur résidence à la disposition de personnes âgées,

. en développant le loisir pour les personnes âgées,

en aidant financièrement les clubs de l'Age d'or, entre autres, pour l'obtention de tarifs spéciaux dans le transport par autobus nolisés,

en créant des centres de jour équipés de services de loisirs,

- . en développant le programme de réduction des tarifs du transport en commun dans les milieux urbains et du transport en milieu semi-urbain et rural,
- . en créant la télé-université pour le troisième âge,
- . en développant le programme de dégrèvement sur l'impôt foncier scolaire en faveur des personnes âgées.

2. L'habitation

Se loger. Un besoin vital au même titre que manger, boire et se vêtir. Le logement, une priorité pour les Québécois.

Le Parti libéral du Québec le reconnaît et s'engage à:

- . assurer la production de 300,000 nouvelles unités de logement au cours des cinq prochaines années,
- . développer les programmes de restauration et de conservation des logements existants.

Le Parti libéral du Québec s'engage, par ailleurs,

- . à mettre un accent particulier sur des programmes d'habitation pour personnes âgées,
- . à rendre plus facile l'accession à la propriété pour les familles à revenu modeste,
- . à faire construire des logements, afin de permettre à des personnes handicapées d'y demeurer convenablement.

Le Parti libéral du Québec s'engage à amenuiser progressivement les mesures de contrôle sur les loyers non subventionnés.

De plus, le Parti libéral du Québec s'engage à encourager l'entreprise privée dans le secteur de l'habitation et à mener à terme les importantes discussions entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec en matière de logement.

3. L'assurance-automobile

Au cours des dernières années, la question de l'assurance-automobile a pris une signification particulière, en raison de la hausse des primes d'assurance-automobile qui touche près de 2,500,000 véhicules au Québec.

Si l'automobile est, sans conteste aujourd'hui, un instrument essentiel de travail et de loisir, elle constitue, pour le citoyen, un risque grave pour sa sécurité physique et financière.

Le Parti libéral du Québec se charge d'opérer une réforme majeure de l'assurance-automobile au Québec, conformément à sa politique, en vue de:

- a) d'assurer l'indemnisation de toutes les victimes,
- b) d'accélérer le paiement des indemnités,
- c) de réduire les coûts de fonctionnement du régime.

Pour réaliser ces objectifs, le Parti libéral du Québec s'engage:

- 1) à rendre l'assurance-automobile responsabilité obligatoire,

- 2) à rendre obligatoire un régime de base en matière de blessures corporelles, sans égard à la responsabilité couvrant passagers et piétons, et facultatif pour le propriétaire et le chauffeur;

toutefois, pour le propriétaire ou le chauffeur, obligation est faite aux compagnies d'assurance de proposer une assurance-automobile directe comportant des bénéfices pour dommages corporels.

Les excédents

Si la perte économique est supérieure au régime de base, le régime de responsabilité est maintenu, les dommages non économiques seront couverts par l'assurance-responsabilité, mais les recours civils pour ces dommages seront limités, l'assureur devient second payeur;

- 3) à maintenir le régime actuel pour les dommages matériels: ce régime n'est pas obligatoire. Toutefois, pour réduire les coûts de fonctionnement du régime, obligation est faite aux assureurs de passer des conventions d'indemnisation directe ou visant à supprimer les recours judiciaires entre assureurs et à réduire le nombre des évaluations et des expertises;
- 4) à prendre les mesures complémentaires extérieures au régime d'assurance lui-même qui contribueront à freiner la hausse des primes:

. en constituant un bureau d'assurance-automobile:

- a) en contre-partie à l'obligation créée aux automobilistes de s'assurer, ce bureau agira comme centre de distribution des risques des automobilistes ne trouvant pas preneur chez les assureurs;

- b) contrôler les surcharges: il aura les pouvoirs de demander aux assureurs la justification de ces tarifs,
 - c) contrôler la cueillette, le traitement et la présentation des dossiers statistiques et des autres renseignements pertinents,
 - d) introduire des éléments nouveaux dans les statistiques pour tenir compte de la spécificité québécoise;
- . en établissant un centre d'évaluation et en créant un atelier-témoin et de recherche pour:
- a) mieux contrôler les coûts des réparations,
 - b) améliorer les méthodes de réparation.

4. La protection du consommateur

Le Parti libéral du Québec s'engage à maintenir, par sa Loi du Consommateur, l'équilibre entre les pouvoirs des consommateurs et ceux du commerçant. Cet objectif sera atteint en maintenant les dispositions suivantes:

1. Extension de la protection du consommateur à la vente à crédit, ainsi qu'au contrat de services;
 - . améliorer les dispositions actuelles concernant la vente d'automobiles usagées et la réparation d'automobiles.
 - . assurer une protection additionnelle concernant les contrats de louage de services(studio de santé et clinique d'esthétique).

2. Maintien de la protection du consommateur en matière de contrats assortis du crédit et de contrats de prêts d'argent, ainsi que de crédit variable.
3. Maintien de l'obligation, pour un commerçant, de déposer dans un compte en fiducie, toute somme reçue du consommateur avant la conclusion d'un contrat en tenant compte du délai de livraison.
4. Obligation du constructeur de livrer une maison conforme à la maison témoin visitée.
5. Interdiction de toute fausse représentation concernant un bien susceptible d'induire le consommateur en erreur. Parmi les plus importantes:
 - . interdiction de toute publicité commerciale destinée aux enfants de moins de 13 ans;
 - . interdiction de promouvoir la vente d'objets ou de services en faisant miroiter l'accès au crédit;
 - . réglementation concernant les primes et les ristournes.

5. L'éducation

Alors que la réforme de l'éducation a maintenant plus de dix ans, le temps est venu de faire le point.

La qualité de l'éducation

Le Parti libéral du Québec se donne comme objectif d'améliorer la qualité de l'éducation des élèves et des étudiants québécois.

A cette fin, le Parti libéral du Québec propose que désormais on fasse de l'école un milieu de vie et de formation qui réponde aux besoins de la population du Québec. Le Parti libéral du Québec s'engage à consolider sa politique d'éducation.

C'est en ce sens que le Parti libéral du Québec propose les objectifs prioritaires suivants:

- a) la formation de citoyens responsables, respectueux des autres et capables d'efforts personnels,
- b) la maîtrise de la langue française,
- c) le respect de la langue de la minorité et la continuation de l'enseignement en langue anglaise,
- d) assurer la maîtrise de la langue seconde,
- e) l'enseignement adéquat des matières de base, soit les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie,
- f) l'éducation religieuse et morale,
- g) l'amélioration de l'enseignement de l'éducation physique et des sports scolaires,
- h) des mesures d'intervention appropriées en milieux défavorisés,
- i) l'éducation économique,
- j) maintien de la complémentarité du secteur public par le secteur privé.

Le Livre Vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire

Pour atteindre ces objectifs et pour répondre aux attentes légitimes de la population du Québec, le gouvernement, dirigé par l'équipe libérale, a cru nécessaire de faire dans un premier temps un bilan de la réforme entreprise au début des années '60.

C'est ce qu'on a appelé l'opération "Livre Vert".

Les principaux objectifs sont:

- a) l'identification et la solution des problèmes d'éducation qui touchent le plus immédiatement la population, c'est-à-dire ceux que l'on retrouve au niveau de l'école,
- b) la recherche d'une plus grande qualité de l'éducation: des programmes de formation adéquats, des méthodes pédagogiques efficaces et une formation des enseignants appropriée,
- c) certains thèmes majeurs:
 - . assurer aux parents l'exercice de leur rôle de premiers responsables de l'éducation de leurs enfants,
 - . les normes administratives et financières doivent être assouplies,
 - . les conventions collectives doivent être davantage le fruit du consensus des instances locales,
 - . la fonction du principal d'école, la profession d'éducateur et le rôle du commissaire d'école doivent être revalorisés,
 - . le système d'encadrement des étudiants doit être considérablement amélioré.

- . les programmes doivent être plus clairement établis,
- . le système des options au niveau secondaire doit être simplifié,
- . l'évaluation et le contrôle de la qualité du système d'éducation et de la performance individuelle des étudiants doivent être assurés,
- . les méthodes et les moyens d'enseignement doivent être davantage adaptés aux divers milieux,
- . les commissions scolaires devraient posséder une plus grande autonomie,
- . les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation doivent devenir de véritables instruments mis à la disposition des milieux,
- . les élections scolaires doivent fournir aux candidats l'occasion de proposer un projet scolaire qui réponde aux besoins et aux aspirations du milieu,

L'échéance de cette opération est la fin de l'année 1976 et sa technique est une vaste consultation de toutes les instances concernées à travers le Québec.

La formation des adultes

Le Parti libéral du Québec s'engage à réévaluer complètement les programmes de formation des adultes,

- . au niveau de la clarification des responsabilités des intervenants, tels le Gouvernement fédéral, le Gouvernement provincial, les universités, les CEGEPS...

- . au niveau d'une plus grande accessibilité du citoyen à la formation des adultes, particulièrement pour ceux qui en ont le plus besoin,
- . au niveau des programmes en accordant une attention particulière aux besoins de connaissance de base et à la formation professionnelle.

La recherche scientifique

En collaboration avec le Conseil de la politique scientifique, le Parti libéral du Québec s'engage à doter le Québec d'une politique de recherche scientifique qui reconnaîtra des priorités précises, en particulier, au titre des besoins économiques du Québec,

L'enseignement collégial et universitaire

Le Parti libéral du Québec s'engage à renforcer la gestion administrative et financière des CEGEPS et des universités en favorisant l'implantation du système de budgétisation par programme, qui donnera une plus juste évaluation des coûts et bénéfices des dépenses dans le domaine.

Le Parti libéral du Québec s'engage à amener les CEGEPS,

- . à offrir aux étudiants un éventail d'options plus réalistes et plus conformes aux besoins réels,
- . à redonner au secteur de la formation professionnelle la place qu'il doit avoir,

- . à consacrer tous les efforts nécessaires pour animer et rendre plus humaine la vie dans les CEGEPS.

6. L'environnement, sa protection

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à poursuivre et intensifier son programme d'assainissement et de protection des lacs,
- . à compléter son programme pour assurer à tous les Québécois une eau potable de bonne qualité,
- . à continuer l'épuration des égouts municipaux, déjà à diverses étapes de construction, dans les grandes agglomérations,
- . à poursuivre, auprès des industries, l'imposition de calendriers de dépollution, déjà en cours au rythme de 5 à 6 usines par semaine, pour protéger l'air et l'eau,
- . à continuer d'exiger, pour toute nouvelle activité industrielle ou semblable, une étude préalable de son impact sur l'environnement,
- . à continuer d'exiger de toute nouvelle industrie, avant le début de son exploitation, tout l'équipement antipollution nécessaire pour protéger l'environnement selon les normes,
- . à poursuivre sans relâche l'élimination du mercure et la protection de la santé humaine contre cet élément, ainsi que d'autres polluants,
- . à assurer, pour les lignes de transmission et les routes, le choix du tracé qui réduirait au minimum les effets néfastes sur l'environnement,
- . à poursuivre la lutte pour diminuer le bruit,

- . à continuer à améliorer la gestion des déchets sur tout le territoire québécois,
- . à encourager le recyclage des déchets, et continuer ses efforts vers l'établissement d'un premier centre pour le recyclage intégré et industrialisé des ordures ménagères,
- . à exiger pour les carrières et sablières un plan de réaménagement, en prévision de la fin de l'exploitation,
- . à poursuivre l'assainissement des plages,
- . à terminer l'établissement d'un plan de dépollution pour chacune des importantes rivières du Québec, programme qui a déjà touché une vingtaine de rivières, en commençant par le fleuve Saint-Laurent dont le rapport sera publié au printemps de 1978.
- . à continuer d'encourager la recherche sur les relations de cause à effet entre la pollution et la santé humaine.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE SOCIALE

Le Mieux Vivre, c'est là une ligne de force de la politique libérale québécoise qui comporte bien des dimensions,

Il n'y a pas de qualité de vie possible et de mieux vivre véritable dans la rareté et la pénurie.

La qualité de vie et le mieux vivre, c'est aussi une question de justice sociale et d'égalité de chances.

En un mot, c'est une question politique majeure à laquelle le Parti libéral du Québec veut continuer de répondre adéquatement.

1. Le statut de la femme

Le Parti libéral du Québec, en collaboration avec le Conseil du statut de la femme, s'engage:

- . à examiner l'ensemble des règlements régissant l'accès aux professions et métiers, dans leurs aspects qui influent sur le retour des femmes au travail,
- . à favoriser aux femmes l'accès à des postes de commande dans la fonction publique québécoise,
- . à favoriser le recyclage pour les femmes désirant revenir sur le marché du travail,
- . à trouver des solutions applicables et réalistes à la question des congés de maternité,

- . à concilier le rôle de mère de famille et son travail à l'extérieur, par le moyen d'horaires flexibles et du travail à temps partiel,

2. La famille

Le Parti libéral du Québec s'engage à poursuivre la politique sociale du Québec, en l'axant prioritairement sur la famille,

- . intégrer l'administration des programmes de l'aide sociale, des allocations familiales, du Régime des rentes et, éventuellement de la politique de revenu familial adéquat,
- . réaliser une politique de revenu familial adéquat pour les travailleurs à faible revenu et surtout pour ceux qui ont des responsabilités familiales,
- . continuer l'indexation des allocations familiales,
- . modifier le Régime des rentes pour éviter de pénaliser la femme au foyer et pour assurer un partage plus équitable au cas de séparation ou de divorce,
- . développer, dans les centres de services sociaux, des services de "planning" familial pour seconder le(s) parent(s),
- . créer, suivant nos moyens financiers, un réseau d'aide aux parents, sous forme de garderies et d'auxiliaires familiaux en faisant appel aux ressources des personnes âgées, des femmes disponibles, des étudiants(es) et du bénévolat,
- . fixer, selon le revenu, un coût modérateur pour l'obtention des services de garderies, d'auxiliaires familiaux et de tous les services que le ministère des Affaires sociales patronne.

3. La santé

Le Parti libéral du Québec, fort de la réforme qu'il a entreprise dans le domaine de la santé, s'engage:

- . à prendre les mesures appropriées pour améliorer les services d'accueil des centres hospitaliers,
- . à améliorer les services d'urgence des centres hospitaliers et à encourager et stimuler les moyens pour l'obtention des soins externes,
- . à maintenir le standard de qualité du réseau ambulancier et à assurer des services de qualité dans les zones à faible densité de population,
- . à augmenter le nombre de jeunes Québécois qui bénéficieront du programme de soins dentaires gratuits,
- . à utiliser plus intensivement les mesures incitatives pour que les médecins et professionnels de la santé du Québec soient accessibles et disponibles pour tous les Québécois,
- . à réorienter les centres de services sociaux et les centres locaux de services communautaires pour les rendre accessibles et opérationnels, plus particulièrement à l'égard des enfants et des personnes âgées,
- . à développer une politique fonctionnelle pour les chroniques dans les hôpitaux,
- . à réduire les coûts de fonctionnement des hôpitaux et des services sociaux, en collaboration avec leurs administrateurs et associations, pour une meilleure gestion des fonds publics.

4. L'enfance

Le Parti libéral du Québec s'engage à:

- . créer la Commission de la protection de la jeunesse dont la tâche prioritaire sera de sauvegarder les droits de l'enfant et de déjudiciariser son traitement,
- . réévaluer l'ensemble du processus d'adoption, en y apportant les amendements requis à la loi d'adoption pour mieux protéger les enfants adoptés et les parents adoptifs.

5. Les handicapés physiques et mentaux

Le Parti libéral du Québec s'engage à modifier la Loi créant l'Office de la protection des handicapés pour tenir compte de représentations formulées lors des travaux de la Commission parlementaire sur ce sujet.

6. Les droits de la personne

Le Parti libéral du Québec s'engage à poursuivre ses objectifs d'une plus grande accessibilité à la justice et de favoriser l'efficacité et l'humanisation de l'administration de la justice.

a) Accessibilité

- 1) en indexant annuellement les petites créances au coût de la vie,
- 2) en développant la gratuité des services juridiques,
- 3) en adoptant les mesures législatives appropriées pour créer la Cour du Québec et simplifier l'appareil judiciaire québécois.

b) Efficacité

- 1) en poursuivant de façon non équivoque la lutte au crime organisé dans le respect des droits de la personne.
- 2) en poursuivant la professionnalisation des corps policiers québécois pour que nos agents de la paix orientent davantage leurs actions vers la prévention,
- 3) en révisant le Code de procédure civile de façon à rendre les procédures plus simples et plus rapides,
- 4) en menant sur une base permanente la réforme du droit au niveau de la mise à jour de tout notre droit civil et du droit statutaire québécois.

c) Humanisation

- 1) en prenant toutes les mesures législatives et administratives pour que les obligations de soutien en matière familiale soient centralisées et exécutées à partir d'un même greffe, de façon à ce que leur exécution se fasse mieux,
- 2) en dotant la Cour Supérieure, chambre de la famille, des services nécessaires pour assurer la consultation familiale et les enquêtes sociales requises, afin d'éclairer le juge dans ses décisions,
- 3) en dotant la Cour du bien-être social, en attendant qu'elle devienne Cour du Québec, section de la famille, des services utiles à son fonctionnement et, spécifiquement, d'un service clinique, médical et psychiatrique.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE CULTURELLE

Le Parti libéral du Québec a posé les jalons décisifs de la politique québécoise en ce qui concerne la promotion des valeurs culturelles et linguistiques du Québec.

Avec détermination et imagination, le Parti libéral du Québec s'engage à continuer de favoriser l'affirmation et l'épanouissement culturels des Québécois.

La loi faisant du français la langue officielle du Québec consacre, dans la protection des droits de la minorité, le caractère français du Québec.

Le Parti libéral du Québec entend poursuivre avec justice son vaste effort de francisation du Québec, au niveau de l'administration publique, de l'affichage et de l'étiquetage, du travail, de l'entreprise et de l'éducation.

1. Le ministère des Affaires culturelles

Les objectifs de la politique culturelle du Québec ont été clairement définis dans le récent document d'orientation du ministère des Affaires culturelles.

Le Parti libéral du Québec s'engage, en collaboration avec le milieu, à mettre en oeuvre les politiques qui y sont énoncées, et en particulier celles relatives à la restructuration du ministère des Affaires culturelles, à la création d'un Conseil de la culture, au patrimoine, aux musées, au livre et à l'enseignement des arts.

2. La câblodistribution

Le Parti libéral du Québec s'engage, par ailleurs, à mettre en vigueur

la réglementation en matière de câblodistribution, téléphone et cinéma, à élaborer une politique de subventions pour l'industrie cinématographique québécoise et à favoriser le développement de l'industrie québécoise des services informatiques.

CHAPITRE VII

LA POPULATION ET L'IMMIGRATION

L'évolution récente des données démographiques du Québec et les conséquences économiques, sociales et culturelles qui en résultent, posent au Québec un problème politique majeur.

1. Le ministère de la Population et de l'Immigration

Le Parti libéral du Québec s'engage à créer un ministère de la Population et de l'Immigration dont la tâche sera principalement

- . de déterminer les objectifs de la politique démographique du Québec: volume, taux de croissance, répartition géographique, équilibre démographique, linguistique,
- . de formuler les politiques relatives aux immigrants, à leurs besoins à l'accueil et à leur intégration à la vie du Québec;

2. Le conseil de la Population et de l'Immigration

Le Parti libéral du Québec s'engage à créer un conseil de la Population et de l'Immigration en vue:

- . de conseiller le Ministre sur les politiques d'immigration et sur les problèmes démographiques,
- . de superviser la recherche fondamentale et pratique en vue d'aider à l'élaboration d'une politique réaliste des ressources humaines.

L'immigration compte dans le développement et le progrès de toute société moderne, et le Parti libéral du Québec tient à accorder une attention spéciale:

a) Recrutement des immigrants:

L'immigration étant une juridiction constitutionnelle partagée entre le Gouvernement fédéral et celui de la province, la politique québécoise de recrutement doit reposer sur des critères définis conjointement avec le fédéral tout en étant orientée en fonction des besoins spécifiques du Québec.

b) Etablissement et adaptation des immigrants:

Le Québec doit être une terre d'accueil pour ceux-là qui choisissent de venir s'établir chez nous.

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à atténuer le dépaysement des immigrants en humanisant les structures d'accueil actuelles,
- . à développer le réseau des COFI et des classes d'accueil,
- . à aider les communautés ethniques pour assurer aux immigrants la protection de leur culture et de leurs traditions,
- . à établir des normes sur l'équivalence des diplômes étrangers,
- . à favoriser l'accès des immigrants à la fonction publique québécoise.

CHAPITRE VIII

LES SPORTS ET LES LOISIRS

Été 1976. Montréal. Les Jeux de la XXI Olympiade. Une priorité: donner des suites concrètes à l'effort olympique.

Le Parti libéral du Québec s'engage à donner aux Québécois cette politique du sport et du loisir.

1. Le redressement de l'éducation physique

La première priorité du Parti libéral du Québec est dans le redressement de l'éducation physique à l'école. Le Parti libéral du Québec s'en charge:

en mettant à la disposition de l'école tous les éléments, instructeurs et équipements, pour redresser l'éducation physique au Québec.

2. Le ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs

La seconde priorité du Parti libéral du Québec est le développement du sport et du loisir de masse. Le Parti libéral du Québec y voit:

- . en créant le ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs pour doter le Québec d'une politique cohérente dans ce domaine,
- . en régionalisant et finançant des installations physiques, des pistes cyclables, des pistes de ski de fond, des pistes de moto-neige, des sentiers de forêt, etc...,
- . en subventionnant certaines installations de qualité dans les municipalités du Québec,

- . en subventionnant les centres sportifs,
- . en assurant l'accessibilité à des municipalités ou des régions du Québec, des services de spécialistes de l'organisation des sports et des loisirs,
- . en mettant sur pied des programmes de conditionnement physique pour tous et en les publicisant,
- . en poursuivant l'aménagement des parcs provinciaux pour favoriser davantage les vacances-famille,
- . en appuyant financièrement les Jeux d'été et d'hiver du Québec qui attirent la participation d'un très grand nombre de Québécois,
- . en assurant une plus grande rentabilisation des diverses ressources québécoises en matière de loisirs.

3. Sport d'élite

Une autre priorité du Parti libéral du Québec est le développement du sport d'élite. Le Parti libéral du Québec s'en occupe activement:

- . en subventionnant le développement et le perfectionnement d'entraîneurs compétents,
- . en favorisant par tous les moyens l'organisation de compétitions québécoises,
- . en subventionnant des équipes et des athlètes du Québec pour participer au plus grand nombre possible de compétitions canadiennes et internationales pour développer nos talents locaux,
- . en subventionnant la formation d'officiels de haut calibre

L'Institut des sports du Québec permettra aux meilleurs athlètes amateurs du Québec de poursuivre leur carrière dans les meilleures conditions possibles, tout en axant sa programmation sur une politique systématique d'excellence.

CHAPITRE IX

LES MUNICIPALITES, LES CONTRIBUABLES ET LE TERRITOIRE

1. Les taxes foncières et la réforme du droit municipal

Le Parti libéral du Québec s'engage à continuer de chercher à augmenter les ressources financières des municipalités de manière à leur permettre d'alléger le fardeau fiscal des contribuables municipaux.

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à permettre aux propriétaires unifamiliaux de déduire de leur revenu imposable les taxes foncières,
- . à abolir le droit des municipalités de taxer les locataires,
- . à assurer à tout propriétaire la juste évaluation de sa propriété et le juste partage de la taxe foncière entre les divers types de propriétés,
- . à freiner l'augmentation des coûts et des services à la propriété résidentielle, notamment par de meilleurs programmes de développement domiciliaire et une meilleure utilisation du sol.

Le Parti libéral du Québec s'engage à entreprendre la réforme du droit municipal à la lumière du rapport Hébert.

Le Parti libéral du Québec s'engage à accroître la participation du citoyen à la vie municipale.

Le Parti libéral du Québec s'engage à porter dans les lois constitutives des communautés urbaines et régionales les améliorations qui s'imposent.

Le Parti libéral du Québec s'engage à soumettre à l'étude d'une commission parlementaire le rapport Castonguay sur la question de l'urbanisation au Québec.

2. L'aménagement du territoire

Le Parti libéral du Québec s'engage:

- . à rendre les municipalités et leurs citoyens responsables de l'aménagement du territoire municipal,
- . à reconnaître et consacrer le rôle fondamental des Conseils de comté dans ce domaine,
- . à aider le milieu urbain et le milieu rural à déterminer ensemble les limites de l'urbanisation ainsi que la préservation des terres agricoles et des espaces verts,
- . à subventionner la confection des schémas d'aménagement du territoire,
- . à amener toutes les municipalités à se doter de règlements de zonage, de lotissement et de construction,
- . à élaborer, à l'intention des autorités locales pour les aider dans la préparation de leur schéma d'aménagement du territoire, une carte générale identifiant les caractéristiques du territoire québécois.

CHAPITRE X

L'ASSEMBLEE NATIONALE, LE DEPUTE ET LA REFORME ELECTORALE

Le Parti libéral du Québec veut que l'Assemblée nationale devienne l'institution par excellence de la vie démocratique québécoise et le lieu privilégié de la discussion des vrais problèmes des Québécois.

1. La loi de la Législature

L'Assemblée nationale doit être une institution moderne:

- . le Parti libéral du Québec s'engage à faire adopter une toute nouvelle loi de la Législature qui établira clairement les droits et devoirs des parlementaires et des officiers de l'Assemblée nationale d'une part, et qui précisera, d'autre part, le rôle de l'Assemblée nationale en regard de l'évolution de la société québécoise.

L'Assemblée nationale doit être une institution dont les membres fournissent toutes les garanties d'indépendance et d'objectivité:

- . le Parti libéral du Québec s'engage à prohiber très clairement, dans la Loi, toutes situations de conflits d'intérêts dans lesquelles pourraient se trouver les membres de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale doit pouvoir assumer pleinement ses responsabilités:

- . le Parti libéral du Québec s'engage à associer les membres de l'Assemblée nationale à l'exercice du Pouvoir réglementaire de l'administration publique,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à fournir à tous les partis politiques reconnus à l'Assemblée nationale les moyens de remplir pleinement leur rôle;

- . le Parti libéral du Québec s'engage également à soumettre, à l'examen des membres de l'Assemblée nationale, les rapports du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général.

L'Assemblée nationale doit être accessible au citoyen:

- . le Parti libéral du Québec s'engage à permettre à un nombre de plus en plus grand de citoyens et de groupes de se faire entendre en commission parlementaire sur tous sujets d'intérêt public,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à autoriser, à l'occasion, les commissions parlementaires à tenir des séances en dehors de la ville de Québec, afin de favoriser une plus grande participation du citoyen à la vie politique,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à mettre sur pied un programme sélectif de télédiffusion des travaux de l'Assemblée nationale qui sont d'un intérêt particulier pour le public.

2. Le membre de l'Assemblée nationale

Le Parti libéral du Québec veut que les membres de l'Assemblée nationale puissent accomplir pleinement leur rôle:

- . le Parti libéral du Québec s'engage à porter, dans la législation québécoise, les règles d'éthique pertinentes que l'on est en droit d'exiger de la part de tous ceux qui veulent se porter candidat à une élection,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à opérer une réforme du rôle de l'adjoint parlementaire, en permettant qu'il puisse être affecté à un ministère ou organisme gouvernemental ou assigné à la conduite de certains dossiers d'intérêt public,

. le Parti libéral du Québec s'engage à valoriser le rôle du député, en continuant de mettre en application les recommandations du Rapport Lamontagne sur le rôle du député, membre de l'Assemblée nationale, représentant d'un comté et d'une région et animateur de son Parti, et en particulier celles relatives:

- a) à la présence des députés aux Débats de l'Assemblée nationale,
- b) à l'information et à la participation des députés aux instances gouvernementales régionales,
- c) à l'examen, par le député, de la législation déléguée,
- d) à la visite des députés libéraux dans les régions.

3. Le système électoral québécois

Le Parti libéral du Québec veut que le système électoral québécois soit juste, efficace et équitable:

- . le Parti libéral du Québec s'engage à revoir l'ensemble des dispositions de la Loi électorale, afin de l'adapter à l'évolution du Québec,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à reconnaître les besoins financiers des partis politiques et, en raison de leur rôle dans la société, à augmenter les contributions payées par l'Etat,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à réglementer les contributions électorales fournies aux partis politiques par les individus et les groupes en les limitant, tout en reconnaissant leur importance, et en adoptant un système de divulgation conforme aux exigences de notre vie démocratique,

- . le Parti libéral du Québec s'engage à maintenir à jour les délimitations des circonscriptions électorales du Québec et à accroître l'efficacité des autres éléments de notre système électoral, telles la confection et la révision des listes électorales,
- . le Parti libéral du Québec s'engage à maintenir le présent mode de scrutin qui évite, au Québec, bien des déboires sur le plan de la stabilité des institutions publiques.